

Région Pays de la Loire (44)
Pôle constructions et extensions
de Lycées publics

DIAGNOSTIC FAUNE - FLORE
Commune de Beaupréau

- 1. Diagnostics naturalistes**
- 2. Caractérisation des zones humides**
- 3. Etat de conservation des habitats**
- 4. Aspects trames verte et bleue et Natura 2000**
- 5. Conclusion**

RENNES

Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Août 2011



Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

BARBEAU Chantal
Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
Université de Nantes

BEDON Jérôme
BTS Gestion et Maîtrise de l'eau
Formation VRD - CEBTP

BLANC-MARTEAU Natacha
Diplôme d'Ingénieur E.N.G.E.E.S.
École Nationale du Génie de l'Eau et de
de Strasbourg

BONDU Charlotte
DESS Génie écologique
Université des Sciences et Technologies
de Lille

DANAIS Michel
Diplôme d'Études Approfondies en Écologie
et Hydrologie
Docteur es Sciences
Faculté des Sciences de Rennes

DAUMAS Marc
Maîtrise de biogéographie et environnement
Université Paris XII
DESS Génie de l'environnement
Option Génie écologique
Université Paris XI

Technicienne Urbanisme
DUFOUR Céline

Technicien Faune-Flore
MAILLARD Willy

Dessinateurs
BRETECHÉ Florence
VALLERIE Samuel
TROSSAIL Vincent

GARNIER Éric
Maîtrise de Biologie des organismes
UER Sciences de la Vie de Dijon
Diplôme d'Ingénieur Agronome
École Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes
Spécialisation : Protection et Aménagement
du Milieu Naturel
Diplôme d'Ingénieur en Génie Sanitaire
École Nationale de la Santé Publique de Rennes

LESAGE Bertrand
M S T AMVR Rennes
DEA Sciences des sols
École Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes

MANTEAU Didier
Maîtrise es Sciences et Techniques d'aménagement
Option Aménagement urbain
CESA de Tours

MICHELON Romain
Master 2 Gestion des habitats et des bassins
Licence biologie des organismes et des populations
Université Rennes I

MONBOISSE Charly
Diplôme de Paysagiste dplg
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de
de Lille
BTS Aménagements paysagers
Ecole d'Horticulture de Saint-Ilan

Techniciens Eau
COGNARD Julien
KERGONOU Virginie

Techniciens V.R.D. :
AMICE Laurent
PLOQUIN Johan

Secrétariat
CÉREZ Muriel
GAUCHET Amélie
LAFON Véronique
SCHLOSSER Corinne

MONTFORT Didier
Maîtrise en Biologie et Écologie animale
Faculté des Sciences de Nantes

NARDI Cécile
Formation d'éco-concepteur
Maison Familiale Horticole de Saint Grégoire
Graduat en architecture des jardins et du paysage
Institut Supérieur Industriel à Gembloux (Belgique)
BTSAH «Pépinières et entreprises de jardins »
Ecole Saint Ilan à Languieux

NOEL Frédéric
Licence de Biologie des organismes et des populations
Université de Caen
Certificate of Adult Literacy
City and Islington Collège (Londres)

SOULIER Annie
DEA de Pédologie
Faculté de Nancy I
Docteur en Sciences de l'Environnement : option pédologie
ENSA Rennes

VIGNAUX Dominique
Architecte
École d'Architecture de Nantes

Technicien Paysage
ROBERT Fabrice

Technicien Assainissement :
QUÉRÉ José

Assistant informatique
JACQUEMIN Vincent

Conception - Réalisation :
Romain MICHELON

Parc d'Activités d'Apigné - 1, rue des Cormiers
BP 95101 - 35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70 - Fax : 02 99 14 55 67
e-mail : rennes@ouestam.fr

 **Ouest am'**
Développement et aménagement des territoires

8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 02 40 94 92 40 - Fax : 02 40 63 03 93
e-mail : nantes@ouestam.fr

SOMMAIRE

1. Diagnostics naturalistes	1
2. Aspect pédologie (délimitation des zones humides).....	2
3. Etat de conservation des habitats	2
4. Aspects trame verte et bleue et Natura 2000.....	3
5. Conclusion	3

1. Diagnostics naturalistes

Caractérisation de la végétation

La prospection botanique sur le périmètre d'étude a été réalisée le 03 juin 2011. Cette sortie a permis de caractériser l'occupation des terres du périmètre et de quelques zones adjacentes.

Sur l'ensemble du périmètre l'occupation des terres est allouée vers la production (fourragère ou céréalière).



Les entités biologiques présentant le plus grand intérêt, sont les haies bocagères bordant les parcelles du périmètre d'étude (une âgée, une mature et une relictuelle). Cet intérêt doit cependant être relativisé compte tenu de la composition floristique de ces haies, en partie d'origine ornementale.

Les bordures de champs présentent elles aussi une diversité biologique supérieure aux parcelles cultivées, cependant l'usage présumé de produits herbicides tend à homogénéiser la composition de ces bordures par effet de sélection (Folle avoine, Coquelicot, Ortie dioïque, Grande berce,...).



Un chemin empierré sépare la haie bocagère au nord et la partie nord des parcelles cultivées. Notons qu'en raison d'une fauche de la végétation sur ce chemin et de la sécheresse sévissant en cette période, il ne subsistait que quelques pieds de graminées desséchés. L'intérêt potentiel de la végétation colonisatrice de ce chemin est à pondérer par le contexte agricole local et la fréquentation de celui-ci par des engins agricoles.

La visite *in situ* a également permis d'observer la prairie au nord du chemin bordé par la haie. Cette parcelle est constituée d'espèces banales (Fétuque, Ray grass, Trèfle rampant, ...) dont l'origine est soit due au semis initial, soit d'origine naturelle. Cette prairie est fauchée de manière rase et la végétation, ici également était en grande partie grillée en raison des conditions climatiques (sèches et chaudes) de cette période.



Conclusion

En définitive, la composition spécifique des haies et bordures de cultures (cf. tableaux annexes) traduit de la présence d'espèces bocagères d'origines locale et ornementale, d'espèces végétales dites « compagnes » des zones cultivées et d'espèces cultivées.

La composition floristique ne comprend **aucune espèce hygrophile** (à forte affinité pour les sols humides, notamment celles de l'annexe 2.1 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009), **protégée, rare ou menacée**. Il n'y a donc pas lieu, en particulier, de délimiter d'éventuelles zones humides au sens des textes réglementaires.

Caractérisation de la faune

Concernant les potentialités faunistiques, elles sont très limitées compte tenu du caractère très artificialisé des milieux et de la proximité avec le milieu urbain.

L'avifaune observée est caractéristique des milieux semi-urbains à influence agricole. Les milieux les plus favorables à l'établissement des populations d'oiseaux sont les haies bocagères.

Concernant l'entomofaune (insectes), même si les conditions météorologique n'étaient pas favorables, l'analyse n'a pas permis de mettre en évidence de potentialités biologiques fortes à ce niveau. Seul quelques papillons de jours d'espèces communes ont été observés. Lors de la prospection aucun odonate (libellule) n'a été observé. Concernant les insectes saproxylophages¹, il n'existe aucun arbre favorable au développement de ces espèces.

Conclusion

La faible biodiversité faunistique trouve son explication par le contexte agricole local et l'empreinte de l'homme sur le site. Les zones de refuge pour la faune sont très réduites et seules les haies bocagères (faiblement représentées) constituent un élément favorable à l'établissement d'espèces. De plus, l'analyse n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèce **protégée, rare ou menacée**. L'ensemble de ces constats explique l'absence de sensibilité induite par le projet sur la faune observée.

2. Aspect pédologie (délimitation des zones humides)

L'analyse réalisée à la tarière a permis de mettre en évidence l'**absence de zone humide** sur le périmètre d'étude, constat déjà fait au niveau de l'absence de végétation hygrophile.

Les sondages à la tarière, indiquent un caractère limono-sableux des horizons supérieurs de sols et la roche mère de type schisteuse (organisation en feuillet).

3. Etat de conservation des habitats

Au regard de la composition exclusive d'habitats semi-naturels (cultures et haies bocagères composées d'espèces ornementales) cette analyse doit être relativisée. En effet, il est plus aisé de définir un état de conservation sur des habitats naturel, en raison d'une stabilité des relations interspécifiques plus importantes. Néanmoins, il est possible de dire que les zones cultivées sont stables en termes de surfaces. Pour les haies bocagères il existe trois cas de figure, la première (limite Nord) est à un stade dynamique puisque plantée récemment (~20 ans) et son état de conservation est bon, une seconde (limite Est) est en régression avec une strate arbustive haute en régression et peu de régénération à sa base, la troisième n'est plus que relictuelle, la strate arbustive à quasiment disparu, il ne reste qu'un arbre isolé et une strate herbacée constituée d'adventices de cultures.

¹ Saproxylophage : organisme qui consomme le bois mort et participe à sa décomposition

4. Aspects trame verte et bleue et Natura 2000

Trame verte et bleue

Compte tenu du positionnement topographique et de l'absence de cours d'eau le site d'étude n'a aucun rôle vis-à-vis de la trame bleue. Concernant la trame verte, actuellement le site ne participe pas à la dispersion des espèces, en raison de son positionnement à l'intérieur d'un réseau routier au rôle très fragmentant. De plus, il n'existe que peu de connexions inter parcellaires à l'intérieur de ce réseau et les réservoirs présumés de biodiversité sont inexistantes (contexte agricole et périurbain).

En définitive, l'absence du rôle de corridor fonctionnel des entités du site d'étude implique une inocuité, sur ce plan, de l'aménagement.

Natura 2000

Le site d'étude est situé à une distance minimale de 19,5 km de la ZPS et du SIC de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes. Pour la ZPS et le SIC des marais de Goulaine cette distance minimale est de 29 km.

Au vue de la distance entre le périmètre du projet et les sites Natura 2000 les plus proches, et de par les caractéristiques mêmes du projet et de notre aire d'étude, il n'existe pas d'incidence possible sur ces sites Natura 2000.

5. Conclusion

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la construction future d'un lycée public sur la commune de Beaupréau, n'a pas permis de mettre en évidence une incidence dommageable du projet sur le milieu naturel.

Le contexte agricole, l'absence de zones humides, la topographie et le positionnement géographique sont autant de points qui confirment l'absence d'influence du projet à une échelle supra-communale (réseau Natura 2000 et corridors écologiques).

